Caroline Mauron

Si près de chez nous… tellement tabou !

Récits et témoignages de victimes d'abus sexuels durant l'enfance

Préface de Martine Lachat Clerc

Caroline Mauron

Si près de chez nous… tellement tabou !

Récits et témoignages de victimes d'abus sexuels durant l'enfance

Préface de Martine Lachat Clerc

Avec le soutien de :

Solidarité femmes fribourg
Frauenhaus freiburg

DU MÊME AUTEUR

Au nom du corps, du cœur et de l'esprit
publié en juin 2016 aux éditions Aquilance
Possibilité de le commander sur www.aunomducorps.ch ou en librairie
Une partie du prix du livre est reversée à l'Association Vivre avec le Cancer

Ma face Poker
publié en décembre 2017 par Pro Infirmis
Possibilité de le commander à Pro Infirmis Fribourg au 026 347 40 00 ou en librairie
L'intégralité du prix du livre revient à Pro Infirmis

PRÉFACE

Les violences sexuelles contre les mineurs sont une grave violation des droits de l'enfant. Pourtant, chaque année en Suisse, *si près de chez nous*, des milliers en sont victimes. Ces agressions prennent la forme d'abus sexuels, de harcèlement, de viol et peuvent se produire à la maison, à l'école, chez les voisins, en vacances ou ailleurs.

Selon l'étude UBS Optimus[1], un(e) jeune sur sept a déjà été contraint une fois à un rapport sexuel ou a subi des attouchements intimes contre sa volonté. La probabilité d'être victime d'une agression sexuelle est deux à trois fois plus élevée pour les filles que pour les garçons. Les auteur(e)s sont souvent des personnes en qui les victimes ont confiance ou dont elles dépendent.

Les violences sexuelles entraînent des conséquences graves sur les plans psychique et physique, et laissent des traces pour la vie entière. Bien souvent, elles génèrent des difficultés dans la réalité sexuelle ou dans la vie quotidienne de la victime, l'empêchent de construire une image intègre d'elle-même et l'isolent dans un lourd secret. En effet, être victime de telles

1 http://www.optimusstudy.org

violences reste aujourd'hui encore *tellement tabou*. Il n'est pas rare que les personnes touchées n'osent pas en parler pour ne pas faire souffrir leur entourage, pour éviter un scandale si un proche est concerné, pour ne pas dénoncer quelqu'un dont elles ont besoin pour vivre ou, trop souvent, par honte ou auto-culpabilisation.

Il est alors primordial que ces personnes puissent s'adresser à des professionnel(le)s et décider ensuite elles-mêmes de leurs besoins pour se reconstruire et s'épanouir. Il convient aussi de rappeler que les actes de violence sexuelle sont interdits par la loi, que les victimes ont des droits spécifiques et doivent être informées. Quelques associations en Suisse romande offrent ces soutiens. À Fribourg, *Solidarité femmes*[2] vient en aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. L'association offre écoute, conseils, suivi psychologique et hébergement. Elle les aide dans les différentes démarches administratives et juridiques puis, en cas de besoin, les oriente vers des services spécialisés.

Les professionnel(le)s apportent en général une aide appréciée, mais il ne faut pas sous-estimer la volonté et l'énergie des personnes concernées. Leurs témoignages, recueillis avec respect et empathie par l'auteure, démontrent à quel point elles sont actrices de leur destin et continuent à avancer malgré leur

2 http://www.sf-lavi.ch

souffrance. Souvent, elles développent une sensibilité particulière au respect de l'autre et à l'injustice, ce qui leur donne la force de se battre pour elles-mêmes.

Je suis persuadée que vous, lectrices et lecteurs, serez touché(e)s par ces témoignages, qu'ils susciteront votre envie de soutenir et de contribuer au mouvement de libération de la parole des victimes de violences sexuelles que nous vivons actuellement. J'espère surtout qu'ils donneront à celles qui n'ont pas encore pu parler, l'énergie, la détermination et la force nécessaires pour le faire.

Je remercie l'auteure pour son initiative et vous souhaite une bonne lecture.

Mme Martine Lachat Clerc
Directrice de Solidarité femmes – Centre LAVI

PROLOGUE

En tant que femme, les situations d'abus, de viol ou d'inceste me touchent particulièrement. Lorsque l'une d'entre nous est agressée, conjointement, l'ensemble de la communauté féminine s'en trouve blessée.

Recueilleuse de récits de vie, mon écoute attentive et empathique suscite souvent les confidences, même hors contexte professionnel. Au cours de discussions d'abord anodines, l'on m'a accordé à plusieurs reprises suffisamment de confiance pour aborder ces thèmes intimes et délicats. Force est de constater que le nombre de victimes sexuelles durant l'enfance est très élevé. En Suisse, conformément aux statistiques de la fondation Protection de l'enfant, une femme sur quatre et un homme sur dix ont connu l'abus. Les enfants âgés entre 7 et 12 ans sont les plus ciblés. Les violences sexuelles sont de celles qui ont le plus d'impact sur la santé mentale et physique, ébranlant les fondements mêmes de la personnalité. Elles mettent en péril les éléments indispensables à la croissance que sont la confiance en soi et en autrui, le développement psychologique, social et sexuel. Plus les victimes sont jeunes, plus les conséquences sont lourdes. Plus les abus sont sévères et

persistants, plus l'empreinte est difficile à intégrer. L'abuseur, en se servant d'un être vulnérable sans lui laisser d'autre choix que celui de subir, le brime dans sa liberté, le démolit. Rares sont les victimes qui dénoncent. Une majorité ne révèle même pas les faits à ses proches. Des dizaines d'années s'écoulent souvent avant que l'enfant abusé, devenu adulte, ne se livre. Cette loi du silence contribue exponentiellement aux effets dévastateurs de cette profanation de soi. Crever l'abcès permet à la vie de réintégrer corps et âme sclérosés par le secret.

L'un des rôles parentaux étant de protéger ses enfants, il est capital que pères et mères soient attentifs à certains signaux de détresse. Le mutisme, la scarification (sur l'intérieur des cuisses, notamment), les comportements autodestructeurs et/ou suicidaires, les modifications du comportement alimentaire… Si j'évoque le devoir de protection parental, loin de moi l'idée de juger ou de culpabiliser qui que ce soit. Je suis consciente qu'il est difficile de deviner, si l'enfant ne parle pas. D'autre part, imaginer le pire est parfois trop douloureux pour admettre la vérité. L'on pourrait presque comparer l'aveuglement affectif des parents à l'amnésie traumatique de la victime. Dans la majorité des cas, l'agresseur étant un membre de la famille, un proche ou un voisin, il est d'autant plus pénible d'en prendre acte et de déposer plainte. Pourtant, l'enfance est le socle de la vie. Si celle-ci est bafouée, tout le reste s'en trouve fragilisé.

Afin de protéger celles qui se sont confiées, tous les prénoms sont fictifs. Certaines situations susceptibles de les identifier ont été modifiées. Une preuve de plus que le sujet demeure profondément tabou.

Caroline Mauron